Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le 07/10/2024
ID : 050-200056844-20241004-DEL2024_228-DE

CHERBOURG en Cotentin

Direction générale
Direction des relations publiques
Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2024_228
SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2024

15 - DÉNOMINATION DE LA MAISON DU COMBATTANT "MARCEL LECLERC"

Le comité d'entente des anciens combattants de Cherbourg utilise depuis de nombreuses années la maison des combattants située place du Vœu.

Ce bâtiment leur est dédié, il propose des bureaux dans lesquelles se tiennent des permanences et des rendez-vous, et une salle de réunion. Un petit espace de stockage est également disponible.

Ce bâtiment est actuellement identifié sous le nom « Maison du combattant ».

Les utilisateurs souhaitent mettre en avant un résistant en particulier, Marcel LECLERC.

Instituteur, Marcel Leclerc participe en juillet 1942, avec René Schmitt, à la fondation du réseau Libération-Nord.

Le 30 août de l'année suivante, il est arrêté à Saint-James où il s'est replié avec ses élèves de Cherbourg. Avec quelques autres, il est victime de la trahison d'un membre de son réseau d'évasion.

Marcel Leclerc quitte Paris vers le camp de concentration de Natzweiler-Struthof (Bas-Rhin) le 11 novembre 1943 par le convoi I.152. Il restera interné au camp de Natzweiler-Struthof jusqu'à l'évacuation de celui-ci, en septembre 1944, vers le camp de concentration de Dachau. Il est libéré le 29 avril 1945. Il rejoint Cherbourg le 3 juin.

Après la guerre, c'est en tant que correspondant départemental du Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale qu'il entreprend de dresser la statistique de la déportation dans la Manche.

Il est en mesure de présenter le résultat de ses patientes recherches dès 1961. Il relève alors les noms de cinq cent quatre déportés.

Et c'est ensuite qu'il entreprend de raconter l'histoire de la Résistance dans la Manche.

Président de l'Association des déportés, internés et familles de disparus de la Manche (ADIF), il est à l'origine de l'érection des mémoriaux de la Résistance de Cherbourg et de Saint-Lô.

Les membres du comité sollicitent la Ville pour modifier l'appellation du bâtiment qui deviendrait : « Maison du combattant Marcel LECLERC »,

Il faudrait procéder au changement du panneau présent sur la façade, réalisable en régie.

Le conseil municipal est invité à autoriser :

- le changement de nom de la maison du combattant par « Maison du combattant Marcel LECLERC »,
- la prise en charge des coûts de remplacement du panneau présent sur la façade.

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le 07/10/2024
ID : 050-200056844-20241004-DEL2024_228-DE

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : **18h58**		Nombre de votants : **54**	
Pour : **54**	Contre : **0**	Abstention : **0**	NPPV : **0**

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE
Signé électroniquement par : Benoit ARRIVE
Date de signature : 04/10/2024
Qualité : Président de séance

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ
Signé électroniquement par : Sylvie LAINE
Date de signature : 04/10/2024
Qualité : Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le 07/10/2024
ID : 050-200056844-20241004-DEL2024_228-DE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche

Conseil municipal du 2 octobre 2024

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 46
Date de la convocation et de son affichage : 19 septembre 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le deux octobre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 19 septembre 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit – BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire BOUSSELMAME Noureddine à son départ 20h20) - BOUSSELMAME Noureddine (mandataire CATHERINE Arnaud jusqu'à son arrivée 19h15) – BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine – GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle – HAMON-BARBÉ Françoise - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel – LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie – LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph (mandataire PLAINEAU Nadège à son départ 19h35) - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie – LEMOINE Morgan - LEPOITTEVIN Gilbert – LEQUILBEC Frédérik - MARGUERITTE Camille (mandataire BOQUAIRE Guy à son départ 19h42) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel – MORIN Lucie - PERRIER Didier – PLAINEAU Nadège – RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SIMONIN Philippe (mandataire VASSAL Emmanuel à son départ 20h45) - TARIN Sandrine (mandataire FRANÇOISE Bruno jusqu'à son arrivée 19h27) - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel – VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

BRANTONNE Pascal
FAGNEN Sébastien a donné procuration à DUVAL Karine
ISOIRD Valérie a donné procuration à BERHAULT Bernard
LEFAIX-VÉRON Odile a donné procuration à HÉBERT Dominique
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à HAMON-BARBÉ Françoise
MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédérik
PECORARO Yvonne a donné procuration à VIVIER Nicolas
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit
SOURISSE Claudine a donné procuration à LEPOITTEVIN Gilbert

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le 07/10/2024
ID : 050-200056844-20241004-DEL2024_228-DE